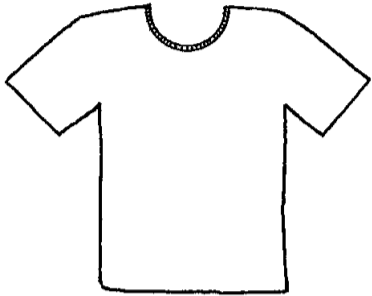


Annexe de la règle 1 – Nous nous respectons

Nous nous respectons quand :

1.2 nous sommes habillés proprement et convenablement selon les saisons.

VÊTEMENT POUR LE HAUT DU CORPS: qui cache les épaules, la poitrine, le ventre et les sous-vêtements. Ex. : t-shirt, blouse, chemise, etc. De plus, je porte des vêtements qui véhiculent des messages positifs. La camisole avec bretelles larges sera acceptée.



VÊTEMENT POUR LE BAS DU CORPS: les pantalons, les pantalons capris (3/4), la robe, les bermudas et les jupes dont la longueur arrivent à la hauteur de mains placées le long du corps.



VÊTEMENTS POUR LA SAISON FROIDE: une paire de bottes et des pantalons de ski tout au long de la période ciblée par la direction de l'école.



CHAUSSURES: espadrilles à semelles qui ne tachent pas, souliers à semelles basses, sandales qui s'attachent (style sport)



Les casquettes sont à enlever en entrant dans l'école.